

Discours au dîner
des amis de l'A. F.
au Palais

Charles Maurras

1938

Édition électronique réalisée par
Maurras.net
et
l'Association des Amis
de la Maison du Chemin de Paradis.

— 2011 —

Certains droits réservés
merci de consulter
www.maurras.net
pour plus de précisions.

L'Action française du 17 février a rendu compte du très beau succès obtenu par le dîner du Palais. Il nous a paru utile de réunir, pour les lecteurs de L'Étudiant français¹, le texte intégral des discours qui furent prononcés.

[...]

Charles Maurras demande à l'auditoire d'accueillir seulement quelques « observations ».

Je voudrais, dit-il, confier l'espèce de rage qui n'anime à la lecture des organes de l'anti-France, quand, pour satisfaire ce qu'ils nomment « la justice », ils proposent de sacrifier une fraction quelconque des fondements organiques de l'héritage français.

M^e de Roux et M^e Calzant viennent de parler tous les deux en termes admirables des rapports de la politique et de la justice, de la justice et de l'État, et je m'aperçois qu'ils se sont conformés à une tradition assez ancienne, chez nous, aussi ancienne que la honteuse affaire Dreyfus qui fut notre sale berceau.

Ils ont montré comment la justice est, certes, la fonction de l'État, arbitre naturel, normal, compétent des intérêts particuliers et des intérêts des collectivités; l'État existe *pour* rendre la justice, c'est une évidence. Ils ont fait observer qu'il y avait néanmoins des intérêts antérieurs, ceux de l'existence même de la société de la nation.

¹ Nous reproduisons ce discours de Maurras d'après un article de *L'Étudiant français* du 25 février 1938, p. 3, où sont également reproduits les discours de Marie de Roux, de Georges Calzant et de Léon Daudet (excusé et dont le discours était lu par Georges Calzant). La mention du Palais, Palais de justice bien entendu, ne vise pas le lieu du dîner, mais les « amis de l'A. F. au Palais » groupe informel d'avocats et de gens de justice proches de l'Action française. Le dîner s'était tenu le 15 février 1938, au restaurant Noël Peters — Passage des Princes, rue de Richelieu — nous apprend *L'Action française* du 17 février.

Les notes sont imputables aux éditeurs.

Au temps de la grande Affaire — permettez de tels retours à mon grand âge — il nous arrivait quelquefois de tenir un propos qui nous a été beaucoup reproché.

— Nous pouvons concevoir, disions-nous, et il peut arriver, qu'il existe des sociétés qui, malheureusement pour elles, n'ont pas de justice ; elles sont très à plaindre, elles sont à réformer immédiatement, elles manquent à leur objet. Mais elles existent. Au lieu qu'il n'existe jamais de justice sans société. Par conséquent, lorsque la société et la justice sont menacées ensemble, il est raisonnable de travailler d'abord à sauver la société.

... C'est le système de l'accoucheur. Si vous ne pouvez pas sauver l'enfant sauvez du moins la mère. La société est la mère de la justice. Si vous supprimez la société il y a même plus de possibilité que la justice soit.

Cet avis, sensé mais hardi, que nous avons exprimé jadis à nos risques et périls, je suis heureux et flatté de voir des maîtres du Barreau, des hommes en qui la justice s'incarne, en adopter ainsi le sens.

Ceci posé, il ne faut pas oublier que personne n'a plus intérêt à la Justice, en France, que les nationaux français. Personne n'est victime de plus d'iniquités. Personne n'est plus opprimé. Il ne faut pas oublier non plus l'injustice fondamentale de la domination de leurs adversaires tyrans. De quoi le Front populaire est-il né ? Il est né de la crainte panique éprouvée par les gouvernements radicaux d'avoir à rendre compte des voleries, pillages et assassinats de leur affaire Stavisky.

M. Chautemps est bien placé pour ne pas poursuivre M. Chautemps. Le larron chef de d'État ne s'envoie pas à la potence. On dit bien que, par Romulus et Rémus, la vieille Rome tira ses origines de gens qui étaient « hors-la-loi ». Ils étaient hors-la-loi des autres, mais pratiquaient et observaient la leur. Il ne faisaient pas servir la loi de l'État qu'ils fondaient à le voler, à le détruire ; ils respectaient la légalité dont ils étaient les auteurs. La légalité de Front populaire est le type d'une légalité suicide.

Ils croient ingénieux d'invoquer la raison d'État pour couvrir des iniquités de leur bande, mais, dans leur cas, on le voit trop, le Parti substitue sa conservation personnelle à celle de l'État.

Dès lors, pourquoi dans la presse actuelle, même dite « nationale », ne rappelle-t-on pas cette origine du Front populaire ? Et pourquoi oublie-t-on de dire que ces gens, pour se sauver, se sont réfugiés dans la révolution ? Si l'on notait de tels faits, on leur porterait le coup décisif.

A-t-on peur de ces contre-coups sur le régime entier ?

Que penserait le pays s'il savait et voyait tous ces radicaux, ces élus d'un public qui ne demande qu'à conserver son aisance matérielle ont cherché leur salut dans le système qui ruinait la France ? Qu'ils ont sacrifié l'intérêt public à leur sûreté ?

Le pays reculerait, le pays réagirait.

C'est ce dont on a peur.

M. Chautemps est un « honorable » assassin de la France ; mais ses adversaires oublient de le voir, il n'ose rappeler que le beau-frère de Pressard², déjà complices des voleurs, s'est garé du bagne ou — qui sait ? — de la guillotine dans le giron béni de la révolution³. *L'Action française* est la seule à maintenir ses vérités historiques et juridiques. Elle en a la vieille habitude : nos sympathisants ont observé que, lorsqu'il existe une vérité un peu rude, on n'est pas très nombreux à la répéter après nous.

Je n'ai donc qu'à reprendre les paroles de Georges Calzant et de Marie de Roux, et répéter avec eux : il faut marcher, aller, enseigner, il faut montrer et remontrer les évidences, dissoudre les fables et les mensonges, porter la parole partout, en lisant en faisant de *L'Action française*.

Ne m'attribuez aucune chimère, je ne pense pas qu'il suffise de l'accord verbal des honnêtes gens pour constituer un gouvernement national ; si je le croyais, je serai républicain. Mais je tiens pour indispensable que le plus grand nombre possible de bonnes volontés se trouvent réunies dans la vérité politique en vue de déclencher, au moment propice, l'action pratique, l'action directe, l'action décisive, efficace, définitive, capable de remettre à la tête de l'État français la personne réelle nationale et royale qui, seule, donnera présence et force à une loi de paix et de concorde entre citoyens.

Nous sommes en 1938 ; les événements vont d'un tel pas qu'il y est parfaitement possible d'instituer une propagande nationale énergique et puissante ; mais cette propagande manquerait complètement de ressort, d'objet et d'effet le jour où elle cesserait de faire corps avec son corollaire logique naturel, — la monarchie.

La France est née du roi, sans lui, elle s'effondre. Si on laisse aller les choses, la république ne ferait assister au partage d'une nouvelle Pologne.

² Beau-Frère de Camille Chautemps, le procureur général Georges Pressard avait fait en sorte que le procès de Stavisky fût indéfiniment reporté. Le terme « honorable » est une allusion au fait que Chautemps était franc-maçon, appartenance qui lui était âprement reprochée par les milieux de droite.

³ On sait que l'affaire Stavisky ne fut finalement jamais jugée dans toute son ampleur en raison de la mort mystérieuse, très opportune pour le pouvoir en place, de son principal protagoniste.

Maintenons le principe de la monarchie héréditaire, traditionnelle, anti-parlementaire, décentralisée, et les droits de succession royale des Capétiens représentée aujourd’hui par monseigneur le duc de Guise, S. A. R. le comte de Paris et le jeune prince Henri de France.

— Tout est là. Là-dessus seulement peut être conçu et réalisé un rétablissement sérieux pour notre pays.